### **COMMUNE DE CROZE**

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2019

MEMBRES	9
PRESENTS	5
REPRESENTES	1
VOTANTS	6

Le DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 12 décembre 2019.

**Etaient présents** : Mesdames CRUICKSHANK Caroline, Mélissa CONTI et CHAUVAT Claire Messieurs TERNAT Didier et LEPROUX François

**Excusés :** CHAGOT Joëlle, GAULE Raymonde (procuration à Didier TERNAT), MERCIER Mandy et DEGAINE Henri

CHAUVAT Claire a été désignée secrétaire de séance

#### Ordre du jour:

- Appel nominal des Conseillers
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2019
- Demande de subvention Ecole Magnat l'Etrange
- Décision modificative au budget
- Patrimoine immobilier de la commune
- Engagement des crédits de dépenses 2020
- QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance : 19 h 00

#### > Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2019 à l'unanimité

### **Demande de subvention**

### Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 40 € pour l'élève scolarisé à **l'école de Magnat l'Etrange**, afin de participer au financement pour le projet de classe verte dans l'Aveyron.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ces subventions.

#### > Engagement des crédits pour 2020

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal, qu'avant le vote du budget primitif devant intervenir avant le 30 avril 2020, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## **COMMUNE DE CROZE**

quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement, dans les délais réglementaires, Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite suivante :

Chapitre 21:

Compte	Libellé	Montants Budget 2019	Quart du montant	
2116	Cimetière	8 000 €	2 000 €	
21318	Bâtiments communaux	20 600 €	5 150 €	
2138	Autres Bâtiments	2 500 €	625 €	
2151	Réseaux de voirie	34 500 €	8 625 €	
21534	Réseaux éclairage	2 700 €	675 €	
21578	Autre matériel et	700 €	175 €	
	outillage voirie			
2183	Matériel de Bureau et	500 €	125€	
	matériel informatique			
2188	Autres immobilisations	200 €	50 €	
	corporelles			
Total		69 700 €	17 425 €	

Opération 040 :

Compte	Libellé	Montants Budget 2019	Quart du montant
2313	Travaux en régie	4 000 €	1 000 €
2315	Travaux en régie	4 000 €	1 000 €
Total		8 000 €	2 000 €

Total des crédits disponible :

	Montants	1/4 du montant
Chapitre 21	69 700 €	17 425 €
Opération 040	8 000 €	2 000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le maire à engager les dépenses nouvelles.

# **Décision modificative budgétaire n°3**

	DEPENSES		RECETTES			
INTITULE	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Autres constructions	2138	H.O.	2 700.00			
Réseaux d'électrification				21534	H.O.	2 700.00
Investissement			2 700.00			2 700.

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### **COMMUNE DE CROZE**

### > Acquisition de l'ancienne Poste

## Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **-Décide** de l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastrée Section AY n° 0164 d'une contenance de 147m2, moyennant le prix de 15 000 €, auquel s'ajouteront les frais d'établissement de l'acte notarié.
- -Mandate Monsieur le Maire pour exécuter toutes les formalités nécessaires, avec faculté de délégation, et pour toute signature de pièce afférente à ce dossier

### ➤ Incorporation d'un bien sans maître

#### **CONSIDERANT:**

- Qu'aucun propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de la date de publicité de l'arrêté municipal 2019-11,
- Que le bien sis 34 La Grattade, n'a pas de propriétaire connu,
- Que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans,
- Que ce bien est donc présumé sans maître,

### Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'incorporer le bien sis 34 La Grattade, cadastré section AW numéro 10, présumé sans maître, dans le domaine communal,
- Précise que M. le Maire constatera cette incorporation par arrêté.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce sujet.

## **Location Chasse de la forêt communale des Grands Bois**

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Décide** du renouvellement de la location des Grands Bois au profit de l'Association Communale de Chasse Agréée de Croze moyennant un montant annuel de **2 000 €** et selon les conditions initiales.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer toute pièce afférente à ce dossier.

### **Questions diverses :**

Fin de la séance à 21 H 00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,